

Note de service

relative aux modalités pédagogiques mises en œuvre au sein de l'École

Le 14 avril 2023

Objet : Port du gilet par lames (GPL) au bâtiment de simulation

Le directeur de l'ENAP est responsable de la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de formation initiale préalable à la nomination en qualité de stagiaire.

Afin, de mettre l'élève en situation réelle, **le port du gilet par lames (GPL) est obligatoire lors des séances qui se déroulent au bâtiment de simulation.**

Cette note de service entre en application le 17 avril 2023.

e/ Le directeur de l'École nationale
d'administration pénitentiaire

Le directeur
Jean-Philippe MAUDEL
Sébastien CAUWEL



Destinataires :
Direction Énap